



Le Haillan
CCAS

CCAS du Haillan

Département de la Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 4 JUIN 2024

D2023_06_04 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Rapporteur : Philippe ROUZÉ

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le mardi 4 juin à 17h00, le Conseil d'Administration s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe ROUZE, Vice-Président. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux membres du Conseil d'Administration, le 22 mai 2024.

Nombre d'administrateurs en exercice : 11

Nombre d'administrateurs absents : 4

Date de la convocation : 22/05/2024

PRESENTS :

Monsieur Philippe ROUZE, Madame Marie-Pierre MAILLET, Monsieur Patrick JULIENNE, Monsieur Régis LAINEAU, Monsieur Michel MONTAGNON, Madame Nathalie CHAMBON, Madame Evelyne RIBAN

EXCUSES :

Madame Andréa KISS, Madame Aurélie DUFRAIX, Madame Charlotte MILAMAND, Madame Christiane RÉALLE

Le rapporteur expose :

Le projet de Budget Supplémentaire 2024 du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement = 157 960,43

Section d'investissement = 6 660,22

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget primitif 2024 adopté par délibération D2023-12-22 du 20 décembre 2023

VU les propositions nouvelles révisant ledit budget,

Considérant les résultats de l'exercice 2023 tels que retracés par le Compte Administratif 2023 (délibération D2024-06-01) et l'affectation de résultat (délibération D2024-06-03),

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration de la commune du Haillan,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER le budget supplémentaire 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	157 960,43	157 960,43
Section d'Investissement	6 660,22	6 660,22
TOTAL	164 620,65	164 620,65

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré au Haillan,
Pour extrait certifié conforme,
le 4 juin 2024,



Le Maire,

Andréa KISS